

La construction institutionnelle des niches par l'État incubateur : l'échec de la diversification maricole au Québec maritime (1995-2020)

Antoine Police et Yann Fournis

Volume 48, numéro 1, 2025

Les nouveaux territoires de l'économie

Date de soumission : 11 décembre 2023

Date d'acceptation : 30 octobre 2024

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1116492ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1116492ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Canadian Regional Science Association / Association canadienne des sciences régionales

ISSN

0705-4580 (imprimé)

1925-2218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Police, A. & Fournis, Y. (2025). La construction institutionnelle des niches par l'État incubateur : l'échec de la diversification maricole au Québec maritime (1995-2020). *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales*, 48(1), 43–54. <https://doi.org/10.7202/1116492ar>

Résumé de l'article

Au Québec, la diversification économique constitue un enjeu majeur pour les régions ressources caractérisées historiquement par un mode d'exploitation extractiviste et exportateur. À partir d'une approche relevant du néo-institutionnalisme sociologique, cet article interroge le rôle des pouvoirs publics et des politiques publiques dans le processus d'institutionnalisation des niches productives émergentes. Deux facteurs importants de la stabilisation institutionnelle des niches sont analysés : d'abord, le travail institutionnel d'articulation entre un paysage extractiviste, des régimes de politique publique sectoriels et territoriaux, et des niches productives émergentes ; ensuite les processus de problématisation et d'instrumentation de la niche déployés par les acteurs. Ces propositions sont opérationnalisées par une étude de cas portant sur la mariculture québécoise, une niche productive émergente dans les régions maritimes québécoise au milieu des années 1990. Après s'être fortement cristallisée durant la décennie 2000, cette niche entre dans une période de stagnation à partir de 2010. L'analyse de ces trois périodes met en évidence le rôle des acteurs régionaux, professionnels et étatiques, mais aussi du contexte des politiques publiques dans l'émergence et l'arrimage de la niche à l'économie politique d'une région ressource. Cet article pointe le rôle majeur joué par l'État dans la stabilisation de la niche.

LA CONSTRUCTION INSTITUTIONNELLE DES NICHES PAR L'ÉTAT INCUBATEUR : L'ÉCHEC DE LA DIVERSIFICATION MARICOLE AU QUÉBEC MARITIME (1995-2020)

Antoine Police, Yann Fournis

Antoine Police

docteur en science politique, Université de Rennes,
Laboratoire Arènes UMR 6051

Date de soumission : 11 décembre 2023

Date d'acceptation : 30 octobre 2024

Résumé : Au Québec, la diversification économique constitue un enjeu majeur pour les régions ressources caractérisées historiquement par un mode d'exploitation extractiviste et exportateur. À partir d'une approche relevant du néo-institutionnalisme sociologique, cet article interroge le rôle des pouvoirs publics et des politiques publiques dans le processus d'institutionnalisation des niches productives émergentes. Deux facteurs importants de la stabilisation institutionnelle des niches sont analysés : d'abord, le travail institutionnel d'articulation entre un paysage extractiviste, des régimes de politique publique sectoriels et territoriaux, et des niches productives émergentes ; ensuite les processus de problématisation et d'instrumentation de la niche déployés par les acteurs. Ces propositions sont opérationnalisées par une étude de cas portant sur la mariculture québécoise, une niche productive émergente dans les régions maritimes québécoise au milieu des années 1990. Après s'être fortement cristallisée durant la décennie 2000, cette niche entre dans une période de stagnation à partir de 2010. L'analyse de ces trois périodes met en évidence le rôle des acteurs régionaux, professionnels et étatiques, mais aussi du contexte des politiques publiques dans l'émergence et l'arrimage de la niche à l'économie politique d'une région ressource. Cet article pointe le rôle majeur joué par l'État dans la stabilisation de la niche.

Mots clés : Diversification économique, niche, travail institutionnel, mariculture, Québec Maritime

Summary : In Quebec, economic diversification is a major challenge for resource regions historically characterized by an extractivist, export-oriented mode of exploitation. Using a sociological neo-institutionalist approach, this article examines the role of government and public policy in the institutionalization of emerging production niches. Two important factors in the institutional stabilization of niches are analyzed: firstly, the institutional work of articulating an extractivist landscape, sectoral and territorial public policy regimes, and emerging productive niches; secondly, the processes of problematization and instrumentation of the niche deployed by actors. These propositions are operationalized through a case study of Québec mariculture, an emerging productive niche in Québec's maritime regions in the mid-1990s. After crystallizing strongly during the 2000s, this niche entered a period of stagnation from 2010 onwards. An analysis of these three periods highlights the role of regional, professional and state actors, as well as the public policy context, in the emergence and anchoring of the niche in the political economy of a resource region. This article highlights the major role played by the state in stabilizing the niche.

Keywords : Economic diversification, niche, institutional work, mariculture, Québec Maritime

Yann Fournis

professeur de science politique,
Université du Québec à Rimouski

INTRODUCTION

Le développement n'a rien d'évident dans l'Est du Québec, cas paradigmatique des territoires périphériques dépendants d'un modèle d'exploitation intensive des ressources naturelles. Ici, la diversification économique est vitale, alternative à un modèle de plus en plus problématique pour les communautés locales et régulièrement pointé du doigt pour ses effets pervers (instabilité économique, exploitation brutale de la nature, gigantisme obnubilé par les « grands projets », effets sur la santé des populations). Dans un contexte périphérique par définition peu propice, la création de nouvelles niches productives susceptibles de contribuer à l'émergence de nouvelles voies de développement apparaît d'emblée improbable. Or, l'expérience prouve que de telles activités apparaissent bel et bien dans certains territoires, comme commence à en témoigner la littérature (Doloreux et al., 2022) qui révèle l'engagement des acteurs locaux, des pouvoirs publics et parfois des acteurs économiques dominants.

Cet article s'appuie sur l'étude de cas de l'une de ces niches, la mariculture (ou la culture de ressources en milieu marin), pour mettre en avant les logiques prévalant à l'émergence institutionnelle de ces nouvelles voies de développement. L'examen d'une niche comme site d'institutionnalisation d'une vocation économique nouvelle interroge la diversification économique d'un territoire d'exploitation des ressources, mouvement mené sous l'impulsion conjointe de l'État, des acteurs politiques et économiques territoriaux. Au Québec, la mariculture a initialement été pensée comme le prolongement de la traditionnelle industrie des pêches avant de s'en autonomiser, conformément à une complexité sociotechnique propre, mais aussi à des logiques institutionnelles spécifiques. D'un côté, la mariculture représente en effet des produits à forte valeur ajoutée qui nécessitent des connaissances techniques et scientifiques poussées, passant par un processus productif coûteux et risqué (par sa sensibilité aux aléas climatiques). Toutefois, d'un autre côté, la mariculture en Gaspésie a eu besoin d'un interventionnisme substantiel en matière de développement économique et d'innovation, qui s'est concrétisé par des politiques publiques et des mobilisations sectorielles et territoriales qui ont progressivement cristallisé un espace fragile. Le rôle et les difficultés de ce type d'innovation technique et politique sont ici d'autant plus marquants que cette tentative de construction institutionnelle se soldera par un échec. Bref, l'on touche ici aux confins d'un État qui s'est voulu incubateur dans le contexte défavorable d'une région ressource: analyser la trajectoire de ce type de niche au succès économique limité permet d'isoler plus aisément la part des politiques publiques pour expliquer une stabilité institutionnelle précaire, car sans cesse travaillée par l'interaction entre les dynamiques de stabilisation et de déstabilisation.

Les niches, entre diversification économique et action publique multiniveaux

Les *transitions studies* offrent une interprétation stimulante et largement popularisée de la création de nouvelles activités économiques. Les niches « d'innovation radicale » sont envisagées comme des « espaces protégés » relativement fluides « qui autorisent en même temps l'expérimentation et l'évolution de la technologie, des pratiques d'usages et des structures règlementaires » (Schot, Geels, 2008, p.538, nous traduisons). Cette vision soulève deux limites qu'une perspective institutionnelle sur la construction des niches productives permet de dépasser.

D'abord, à rebours d'une acception réductrice de l'innovation comme « radicale », il importe de saisir des continuités pour comprendre comment une nouveauté sociotechnique tire parti des ressources disponibles dans son environnement. Les travaux sur la diversification économique régionale modulent le caractère nécessairement radical d'une niche. Dans un territoire marqué par une trajectoire

historique lourde de (mono-) industries liées aux ressources, faute de densité et de masse critique (Doloreux et al., 2022), les processus d'innovation prennent rarement la forme de grappe suscitant des ruptures de trajectoire technologiques ou économiques. Or, l'innovation et les niches existent malgré tout... La mariculture, en tant que nouvelle technique aquacole pour produire des ressources marines, n'est en ce sens pas une innovation « radicale », mais elle est au cœur de la construction d'une niche.

Une deuxième limite tient au caractère « sociotechnique » de la niche, qui laisse dans l'ombre sa dimension institutionnelle c'est-à-dire la stabilisation d'arrangements entre acteurs et plus largement l'intervention des politiques publiques. Les travaux sur l'émergence de voies régionales de diversification soulignent pourtant le rôle de divers facteurs techniques, politiques, entrepreneuriaux, etc. (Grillitsch, Sotarauta, 2020). Depuis quelques années, des recherches documentent l'existence de dynamiques fortes visant à diversifier des territoires par l'innovation grâce aux politiques publiques: la spécialisation dite « intelligente » en Europe (McCann, 2015) ou les écosystèmes entrepreneuriaux au Canada (Pronovost et al., 2020). Parmi ces processus de construction de niches, certains systèmes régionaux d'innovation confèrent aux acteurs et ressources publiques un rôle si central que ces systèmes sont qualifiés « d'institutionnels » par opposition aux systèmes à dominante « entrepreneuriale » (Cooke, 2008). Cette analyse est pertinente pour ces niches hybrides qui, comme la mariculture, relèvent du modèle institutionnel davantage que du modèle entrepreneurial.

Plus profondément, rendre sa texture institutionnelle à la niche d'innovation implique deux réorientations. La première vise à réintégrer le rôle prépondérant de l'intervention étatique et des acteurs publics, en particulier lorsqu'on se trouve dans des économies politiques comme celles des régions ressources où leur présence est discrète mais structurelle. L'État y conserve son rôle historique dual, où le laisser-faire assure la domination du marché lorsqu'elle est possible, mais fait place à un interventionnisme vigoureux en cas de défaillance du marché (Howlett et al., 1999). Une seconde réorientation vise à considérer que l'innovation est territorialisée, en ce qu'elle survient de manière différenciée en fonction des propriétés spécifiques des territoires et des logiques singulières d'action collective et publique qui les animent. L'émergence de la niche n'a alors de sens que dans la mesure où elle s'intègre dans un système territorial ayant ses propres logiques, son histoire, ses rapports de force — bref, lorsqu'on prend le territoire au sérieux.

Ceci posé, comment saisir la cristallisation d'une filière? Une piste rappelle qu'il s'agit d'un processus temporel comportant plusieurs phases aux logiques différentes. Pour Simmie, les analyses sociologiques de la création de nouvelles voies de développement distinguent les conditions initiales (construites par des acteurs qui mobilisent leur histoire), du processus de création de la voie (qui implique une déviation consciente par les acteurs concernés), un processus de dépendance au sentier (selon un verrouillage autour d'une stabilisation temporaire de voies en construction) et la dissolution d'une voie (selon un processus de destruction créative continu) (2012). Ce processus prend place dans un territoire marqué par une trajectoire historique lourde, où se distinguent plusieurs formes de diversification économique: « l'extension d'une voie » passant par des petits changements incrémentaux à l'intérieur d'une même industrie; la « modernisation » qui implique des changements majeurs à l'intérieur d'une voie préexistante; la « diversification » passant par l'émergence de nouveaux chemins à partir de la recombinaison d'activités existantes; ou encore la « création » qui implique une nouvelle activité industrielle ou commerciale importée dans une région, avec laquelle elle est en rupture radicale (Isaksen et al., 2019, p. 53). Bref, la construction d'une niche est un processus subtil et hybride, conduite par des mobilisations dont la nature et l'issue restent longtemps indé-

terminées et en lien problématique avec les vocations économiques traditionnelles (conflit, évitement). À la suite de Simmie, nous analysons le processus d'émergence d'une nouvelle voie économique en restant centrés sur la mobilisation politique des acteurs territoriaux, pour découvrir sa dynamique à plusieurs échelles (provincial, régional, local) et en plusieurs étapes, impliquant des logiques socio-économiques hybrides qui peuvent, ou non, s'arrimer avec l'économie et les industries traditionnelles du territoire (Simmie, 2012).

Pour cette analyse par le bas de la construction institutionnelle d'une niche, il importe de distinguer différents processus par lesquels les acteurs génèrent des alliances et un récit partagé autour d'un projet collectif. Les approches néo-institutionnalistes sociologiques offrent pour cela des outils intéressants (Powell, DiMaggio, 1991; Lawrence, Suddaby, 2006) dont nous retiendrons: la problématisation, en tant que processus visant à cadrer les enjeux, à fédérer les acteurs concernés autour d'un projet industriel et de cadres cognitifs partagés; et l'instrumentation, dont l'objet est de fournir des outils de l'action collective et publique autour desquels les acteurs doivent s'enrôler pour mettre en œuvre le projet concerné (Smith, 2019). Combinés, ces deux mécanismes permettent de comprendre comment les acteurs réalisent un travail de courtage dans les territoires qui assure un arrimage entre la niche et son environnement complexe, marqué à la fois par la structure économique des territoires et l'interventionnisme public. Ceci mène à mobiliser deux outils intellectuels complémentaires pour penser la niche comme une réalité institutionnelle née de ce travail de courtage entre les niveaux sociotechniques dans un contexte économique et territorial particulièrement pesant.

D'un côté, dans le paysage de la « région ressource »¹ dominé par certains secteurs de ressources, la stabilisation institutionnelle de la niche procède d'une recherche d'équilibre entre les pressions de sélection exercées par un environnement économique concurrentiel et la fragilité économique, technique et organisationnelle de l'activité nouvelle. L'émergence et le maintien d'une niche reposent sur une articulation entre le paysage concurrentiel de la région ressource et la niche. Fournis et Fortin (2015) désignent le paysage macroscopique comme un assemblage de « régimes de ressource » c'est-à-dire des « ensembles stables d'institutions sectorielles régulant les grands paramètres (rapport entre État et acteurs sociaux, idées et règles) de la fabrication des politiques publiques encadrant les activités d'exploitation d'une ressource naturelle particulière ». D'un autre côté, l'État participe par son interventionnisme à articuler paysage, régime et niche, à la fois sur un mode descendant, où l'État suspend le fonctionnement normal du paysage dominant, et sur un mode ascendant, où il participe à créer la niche par ses fonctionnaires, l'allocation de ses ressources et un soutien discursif. Nous insistons sur le fait que l'efficacité de cette action repose sur la durée: le retrait de l'État d'une niche laisse courir le risque de son effondrement, ou plutôt de son écrasement par le poids d'un paysage dominé par des logiques concurrentielles de marché. C'est donc bien par la *stabilisation* des jeux d'acteurs et des politiques publiques que l'innovation est susceptible de s'imposer dans ce paysage hostile.

MÉTHODOLOGIE

L'étude de cas est propice à retracer ces processus d'institutionnalisation de la mariculture. Pour cela, notre enquête qualitative s'appuie sur la collecte d'un matériau historique (archives de la Conférence

régionale d'Élus Gaspésie-Iles de La Madeleine, archives de la SO-DIM), une analyse de documents de politiques publiques traitant de l'industrie entre 1990 et 2020, ainsi que 27 entretiens semi-directifs avec les acteurs de l'industrie réalisés entre 2020 et 2023 (voir tableau 1). La grille d'entretien invitait les enquêtés à expliciter la nature de leur engagement en mariculture, leur rapport et leur participation aux politiques publiques de diversification, mais aussi leur vision sur l'organisation et l'orientation à donner à l'industrie maricole.

Tableau 1. Liste des entretiens semi-directifs réalisés dans le cadre de l'enquête.

Statut et fonction professionnels des enquêtés au moment de l'entretien	Nombre d'entretiens (N=)
Acteurs régionaux (Chambre régionale d'élus, MRC)	2
Anciens députés provinciaux	3
Élus municipaux	1
Organisme provincial de recherche industrielle	2
Fonctionnaires provinciaux (MAPAQ)	6
Gestionnaire fédéral (MPO pour la région du Québec)	3
Chercheur fédéral (Institut Maurice Lamontagne, MPO)	2
Chercheur universitaire (UQAR-ISMER) spécialisé en mariculture et en biologie marine	2
Chercheur indépendant (consultant) spécialisé en mariculture	2
Producteurs	3
Responsable d'un organisme de soutien à la profession maricole	1
Total	27

Ces propositions théoriques et méthodologiques sont opérationnalisées ici à partir d'une étude de cas portant sur la petite industrie de la mariculture dans les régions du Québec maritime. Son intérêt se comprend au regard de la crise du modèle dominant l'économie maritime de l'Est-du-Québec², mais aussi du volontarisme de l'État québécois et de la mobilisation des acteurs locaux pour diversifier l'économie gaspésienne. Au côté des politiques centrées sur les régimes de ressources classiques (Fournis et al., 2018), tous ces acteurs tentent de faire émerger de nouvelles niches économiques régionales, soit en rupture radicale avec l'existant (la filière de production d'énergie éolienne), soit par diversification plus incrémentale (la mariculture en lien avec l'industrie de la pêche³). Pourtant, cette politique maricole ne va pas vraiment porter ses fruits: contrairement aux provinces canadiennes voisines, où l'industrie aquacole est économiquement importante dans les communautés côtières, l'industrie québécoise demeure de faible ampleur tant en valeur qu'en emplois. Loin de la *success story*, la mariculture illustre l'économie politique de l'émergence d'une niche et la trajectoire heurtée qu'elle peut produire dans un contexte où la puissance publique, de concert avec les acteurs privés, entend relever l'économie d'une région ressource au point où ses politiques publiques semblent posséder un pouvoir de vie ou de mort sur la niche. Comment expliquer le paradoxe de l'échec de cette politique d'incubation d'une niche maricole, alors même que la Gaspésie est bien inscrite à l'agenda gouvernemental à partir de la fin des années 1990 et que l'État s'y distingue

1 La région ressource constitue une déclinaison québécoise du modèle staple mis en évidence par Harold Innis pour le Canada. Ce modèle est caractérisé par une économie politique extractiviste où l'État et les grands acteurs industriels occupent une centrale et dominante. L'État joue un rôle clé de stabilisation lorsque le système extractiviste d'exploitation-exportation est en difficulté.

2 La région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine incarne parfaitement la trajectoire des régions-ressources, avec des conditions de vie peu avantageuses. Sa population est peu nombreuse (environ 1% de la population provinciale avec 92 000 habitants en 2021) et dispersée (avec 42 municipalités et deux communautés autochtones, mais une population à 96,8% en zone rurale), sur un vaste territoire (20 272 km²). Les secteurs primaires sont surreprésentés dans l'économie régionale (5,9% des emplois, contre 2,2% pour le Québec en 2021). Chiffres du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie: <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/gaspesie-iles-de-la-madeleine/portrait-regional/>, consulté le 8 février 2023.

3 La mariculture québécoise concerne plusieurs espèces, principalement des mollusques (moules, pétoncles, huîtres, myes), mais aussi et plus récemment des animaux marins échinodermes (holothuries ou « concombre de mer », oursins).

longtemps par un volontarisme original ? La trajectoire maricole sera retracée en distinguant trois périodes entre 1995 et aujourd'hui, au sein desquelles l'accent est mis sur les ressorts du travail politique déployé. La discussion qui s'en suit propose de tirer quelques enseignements de la trajectoire de la mariculture québécoise et de revenir sur les différents apports de cette étude de cas à la littérature sur l'institutionnalisation des nouvelles voies économiques régionales.

L'ÉMERGENCE D'UNE NICHE DE DIVERSIFICATION : LE MODÈLE QUÉBÉCOIS ET LA TRANSITION DE L'ÉCONOMIE MARITIME (1995-2003)

Si l'on en croit les travaux de Isaksen et *al.* (2019), les systèmes régionaux périphériques ont une capacité limitée à soutenir de nouveaux chemins de développement industriel du fait de leur manque de densité. Les processus de diversification dans les périphéries sont donc plutôt attendus autour des activités industrielles préexistantes, par leur extension (selon un processus incrémental et balisé par l'expérience) ou leur modernisation (selon un processus plus radical qui mène l'industrie dans une nouvelle direction). Or, cette hypothèse est partiellement démentie par l'émergence de la mariculture au milieu des années 1990 dans l'Est-du-Québec, en tant que filière en développement structurée par une action publique spécifique, provinciale et fédérale. La culture de ressources vivantes en milieu marin (voir encadré 1) est ainsi revendiquée comme la continuation par d'autres moyens des activités liées à la mer, dans une période de forte remise en cause des industries traditionnelles. Mais elle est aussi simultanément une innovation assez radicale, puisque liée à l'application dans un territoire nouveau d'une expertise technique de haut niveau par l'intermédiaire d'un tissu de nouvelles PME (relevant donc d'autres mécanismes de développement : importation ou création d'une voie de développement). Pour reprendre Simmie (2012), nous considérons que cette première phase rassemble les étapes des conditions initiales et du processus de création d'une nouvelle voie de développement, durant lesquelles les acteurs territoriaux prennent acte de leur trajectoire historique et entament une déviation consciente à son égard, pour générer une innovation au sein d'une niche productive.

Approches sociotechniques de la mariculture québécoise

La mariculture québécoise concerne plusieurs espèces de mollusques (moules, pétoncles, huîtres, myes) ou plus récemment des animaux marins échinodermes (holothuries ou « concombre de mer », oursins). En pratique cette activité mêle des pratiques de pêches ou de captation dans le milieu naturel d'éléments réimplantés dans des structures fixes. Les étapes en milieu naturel peuvent être assurées technologiquement en bassin artificiel. La culture de moules est généralement effectuée en autonomie au Québec sans avoir recours à l'importation de naissains depuis les provinces maritimes. La température trop froide de l'eau interdit la reproduction des huîtres, dont le naissain est importé principalement depuis le Nouveau-Brunswick. Seul le grossissement peut avoir lieu dans les eaux québécoises. Certaines activités maricoles visent à suppléer la reproduction naturelle des stocks sauvages, à l'image du réensemencement de pétoncle pratiqué aux Iles de la Madeleine dès la fin des années 1990. De jeunes pétoncles sont produits en écloserie avant d'être déposés sur les fonds marins, puis pêchés par des bateaux de pêche équipés de dragues.

Ce faisant, le travail politique réalisé est double : par le haut, des acteurs étatiques proches du secteur des pêches entrent en jeu, capables de mettre à disposition des ressources importantes tant organisationnelles que financières ; par le bas, des acteurs régionaux se mobilisent pour développer un créneau régional contribuant à ancrer la mariculture dans un récit cohérent avec l'histoire et la structure économique de la région.

L'État volontariste face à la crise de l'économie maritime en Gaspésie : la diversification par la niche maricole

Le milieu des années 1990 est une période très difficile pour la Gaspésie, qui subit de plein fouet la crise des secteurs traditionnels (l'industrie des pêches) qui constituaient la base historique de son développement basé sur les ressources. Le moratoire fédéral sur la pêche au poisson de fond en 1992 révèle une crise en germe depuis plusieurs années, liée à la surpêche et au modèle scientifique de gestion des stocks (Ronsin, Sanguinet, 2022). Mais d'autres secteurs régionaux importants en Gaspésie sont aussi touchés, tels l'exploitation minière ou le secteur papetier. C'est dans ce contexte social et économique dégradé, marqué par l'explosion du taux de chômage et l'émergence de contestations sociales, que le soutien public s'affirme. En quelques années, un leadership public fort met en place plusieurs politiques économiques substantielles, qui reposent sur un cadrage partagé quant à l'importance de la crise gaspésienne, au rôle que doit y occuper l'action étatique et à la solution que présente une diversification de l'économie régionale. Ce volontarisme passe par une réaffirmation de l'État dans différents secteurs de politiques publiques et sur les territoires.

Cette relance se marque d'abord par la confirmation des politiques économiques interventionnistes, avec la pérennisation de la politique des grappes industrielles (Haddow, 2015) et plus généralement de politiques économiques favorisant un équilibre entre État, marché et acteurs sociaux (Bourque, 2000). L'État crée en 1997 de nouveaux organismes régionaux (les Conseils régionaux de développement (CRD)) et locaux (les conseils locaux de développement (CLD)) pour établir une concertation assurant une mobilisation des territoires en partenariat avec l'État. À l'intersection de ces deux inflexions politiques, les politiques territoriales de développement économique tracent en 1999 un plan de relance ambitieux et spécifique à la région. Il combine des moyens budgétaires nouveaux (près de 100 millions de dollars au total entre 1999 et 2004) et une relance des secteurs de ressources. Une diversification économique plus qualitative est engagée dans les « domaines stratégiques » de la mariculture, des biotechnologies marines, de l'énergie éolienne et de la transformation des produits marins, abondée par la création d'outils nouveaux : créneaux d'excellence, appui aux capacités d'action des Centres locaux de développement⁴.

C'est dans ces conditions que le soutien public au secteur des pêches est mis à l'agenda provincial. Le gouvernement avait lancé en 1995 le premier forum sur les pêches, un exercice de concertation réunissant acteurs sectoriels, régionaux et gouvernementaux ayant abouti à une première stratégie dont l'un des axes visait la diversification du secteur pêche. L'aquaculture, et plus précisément la mariculture des mollusques (moules, pétoncles) et les techniques de réensemencement des fonds, est alors identifiée comme une voie possible pour y parvenir⁵. Sans rompre avec le modèle de la région ressource, cette diversification procède d'un déplacement vers des ressources et des techniques de production nouvelles, constitutives d'une forme de « variété connexe » sous leadership public. Cette articulation entre niche aquacole porteuse et secteur des pêches en

⁴ Ministère des Finances. 2001. *La Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine — Un maillon essentiel de notre économie [Gouvernement du Québec]*, Québec.

⁵ *Bilan du forum sur les pêches maritimes du Québec de 1995* — archives du CRCD : « de façon à renforcer la viabilité de l'industrie des pêches, il faut consentir des efforts en vue d'augmenter la ressource disponible en : [...] accentuant la recherche sur l'aquaculture et sur les techniques d'aménagement des ressources côtières (réensemencement) avec une préoccupation de transfert des résultats à l'industrie » (page. 21)

crise n'est pas propre au Québec, puisqu'on la retrouve portée à aussi bien dans des instances internationales (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, ONU) ou dans le discours scientifique (Naylor et al., 2000). L'option aquacole prise par le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ne semble pas très différente des nouvelles pêcheries dites « de remplacement », comme celle du homard, de la crevette et du crabe des neiges à la même période. Toutefois, la nouvelle activité implique un volontarisme public en faveur d'une transition progressive pour sortir de la logique économique de la région ressource.

Une coalition porteuse d'un développement maricole consensuel sous leadership public

Un diagnostic partagé quant aux interprétations et aux solutions à donner à la crise gaspésienne émerge entre les acteurs gaspésiens et les acteurs publics issus du secteur des pêches provincial. Cette problématisation de la mariculture s'appuie sur les acteurs constitués par les récentes réformes territoriales qui, rapidement enrôlés, font preuve d'un grand dynamisme : alors que s'ouvre la « parenthèse régionale » québécoise qui revalorise les dynamiques locales de développement (Chiasson et al., 2014), la montée en puissance du CRCD Gaspésie-Ile-de-la-Madeleine donne lieu à une mobilisation intense sur les nouvelles activités économiques porteuses pour le territoire. Cela débouche sur l'identification de la mariculture comme l'un des segments d'un « créneau régional »⁶ orienté sur les ressources sciences et technologies marines (RSTM) à côté des biotechnologies, de la transformation des produits de la mer ou encore des technologies de l'information maritime. Les documents produits dans le cadre du créneau indiquent que non seulement le cadrage maricole adopté par les acteurs régionaux est proche de celui du MAPAQ, mais qu'il y a des connexions entre les deux réseaux. Ils s'interpénètrent et sont intégrés par des acteurs multipositionnés, à l'image des représentants du MAPAQ qui siègent au sein du créneau. Il se produit donc une double convergence, autour de la problématisation de la mariculture comme voie de diversification pour l'industrie de la pêche et de la formation d'une coalition régionale de développement sous leadership public.

Une instrumentation conforme au modèle québécois de développement : une architecture partenariale visant une « offre intégrée »

Cette convergence pratique et symbolique se prolonge dans l'instrumentation, sous deux perspectives : le leadership de l'État se marque par la mobilisation des instances territoriales et la création d'outils de soutien administratif et financier du secteur ; l'appropriation de ces outils par les acteurs génère une armature sectorielle et territoriale propre à la filière, qui vient compléter le leadership public par des processus de concertation public-privé.

En premier lieu, le fort rôle de leadership de l'État sur le dossier maricole accouche d'une série de dispositifs, substantiels et procéduraux, qui reposent sur l'allocation de ressources publiques et proposent une « offre intégrée » principalement orientée sur la recherche et développement (R&D), le financement des entreprises et la formation. Ce rôle moteur de l'action publique est principalement incarné par le gouvernement provincial, qui met à disposition des moyens financiers, humains et logistiques, et plus largement s'appuie sur le pouvoir régional, qui accompagne par le bas la structuration du milieu professionnel. Ainsi, la filière bénéficie du dynamisme remarquable de l'État dans la période post-référendaire (Bourques, 2000), et notamment du MAPAQ qui met à disposition ses chercheurs et ingénieurs de la Direction de Recherche scientifique et technologique

(DRST). Le gouvernement fédéral joue un rôle plus effacé d'injection de fonds par le biais de l'agence de Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC).

Les ressources financières allouées par les deux niveaux viennent abonder un fonds de Recherche et Développement (R&D) à hauteur de 9 millions de dollars et destiné à financer de la recherche technique et du pré-développement, ainsi qu'un fonds d'investissement à hauteur de 4 millions de dollars orienté vers les petites et moyennes entreprises. Principal levier d'intervention auprès des entreprises du secteur, ce dernier propose du capital-actions — un dispositif de finance à risque — qui, en mariculture, est décisif pour des entreprises qui ont peu accès aux financeurs traditionnels. Comme le montre le tableau 2, le MAPAQ constitue le premier soutien financier direct à la mariculture, tandis que le ministère des Affaires municipales (MAM) intervient à travers le fonds de développement régional géré par le CRCD.

Tableau 2. Contribution des partenaires de la SODIM (en 2002) en \$CAD

Partenaires	Fonds d'investissement	Fond de R&D	Fond de fonctionnement	Total
MAPAQ	1M	9M	250K	10,250M
CRCD Gim	650K	-	350K	1M
CRCD Bas-Saint-Laurent	175K	-	-	175K
CRCD Côte-Nord	175K	-	-	175K
DEC	2M	-	-	2M
Total	4M	9M	600K	13,600 M

Source : archives de la CRÉ Gaspésie-Iles de la Madeleine

Parallèlement, ces outils sont saisis par les acteurs socio-économiques, rapidement mobilisés dans un processus d'institutionnalisation d'une armature de la filière. Celle-ci démarre en 1996 lorsque, à la suite d'une rencontre des acteurs provinciaux du secteur — le Forum sur les pêches —, la Table maricole est constituée comme instance sectorielle de concertation entre le MAPAQ, les professionnels de la mariculture et les organismes de R&D. En 1997, cet outil est renforcé par une représentation professionnelle : le regroupement des mariculteurs du Québec (RMQ). Enfin, la Société de Développement de l'Industrie maricole (SODIM), incorporée en 1998, marque une nouvelle étape dans la construction d'une filière : elle doit planifier le développement stratégique de l'industrie et créer un guichet unique assurant un accompagnement technique et financier des entreprises. Cette Société d'État, caractéristique d'une concertation public-privé sous impulsion étatique, est administrée par un conseil composé de mariculteurs et de représentants des différentes instances majeures dans la filière. Dès 1998, la SODIM se voit déléguer la gestion du fonds d'investissement puis du fonds de R&D en 2002, assurant à la profession un contrôle sur la filière, ses principaux outils d'appui aux entreprises et la priorisation des recherches.

L'analyse de cette période charnière permet de resituer l'apparition d'une filière au sein d'un tissu économique et régional en crise, avec notamment l'effondrement d'une partie de l'industrie de la pêche. Un modèle d'intervention publique se manifeste avec vigueur et permet d'outiller les milieux socio-économiques avec de nouveaux dispositifs territoriaux (CRD, CLD) et économiques (créneaux d'excellence). Ces acteurs régionaux cherchent à élaborer une nouvelle spécia-

6 Apparé à la fin des années 1990, ce dispositif constitue l'un des principaux outils des politiques étatiques de développement. Il s'agit d'« un système productif territorial [...] où une ou des régions visent à se démarquer sur le plan national ou international ». Le dispositif se formalise avec les créneaux d'Action concertée de Coopération régionale et de Développement (ACCORD) à partir de 2004. Pour plus d'informations voir Goulet, Denis et al. 2003. *Agir avec les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine : plein cap sur la mer ! : stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines*, Québec : ministère des Régions, Service des communications, p. 11-12.

lisation maritime en valorisant des filières de diversification. Parmi celles-ci, la mariculture est dotée d'une instrumentation ambitieuse et originale conciliant un fort leadership intergouvernemental (sous la férule de l'État provincial) et un mode « partenarial » caractéristique du « modèle québécois » (Bourque, 2000). Avec cette armature, les bases d'une diversification connexe sont solidement posées à la fin des années 1990 et encouragent une autonomisation de la filière.

LA CONSOLIDATION DE LA NICHE COMME SPÉCIALISATION PRODUCTIVE: LES AMBIGUÏTÉS D'UNE VOCATION AUTONOME (2003-2010)

En dépit des efforts gouvernementaux depuis 1998 et du substrat des institutions de recherche et d'enseignement, la consolidation d'un système porteur d'innovation dans l'Est-du-Québec présente des limites au milieu des années 2000, tant le bilan global de cette politique reste modeste (Doloreux et al., 2016). Or, la mariculture incarne assez bien cette configuration paradoxale: la niche continue son déploiement en bénéficiant d'un soutien public dynamique, mais perd rapidement sa vocation de moteur macro-économique de diversification pour se limiter à une vocation plus modeste de microfilière en développement. Pour reprendre le propos de Simmie (2012), la niche connaît effectivement une étape de consolidation durant laquelle elle est arrimée aux arrangements institutionnels existants, mais se trouve rapidement limitée par les contraintes d'un environnement économique sélectif. Pour la mariculture, cette première phase relève davantage de l'empilement (*layering*)⁷ que de l'intégration au régime. En effet, l'idée d'une conversion de la pêche à la mariculture (comme « filière de remplacement ») perd en crédibilité à mesure que les liens se distendent entre les deux activités. Bien que jugée « viable [...] l'implication des pêcheurs dans les projets maricoles se fait toujours attendre » (Bertrand, 2001, p.84). La pêche voit sa croissance relancée par le décollage des pêcheries de crustacés (autour du triptyque homard, crabe, crevette). Constitutif de l'identité de la niche maricole, l'équilibre entre modernisation du régime existant et rupture radicale se fragilise, conférant une autonomie nouvelle à la niche.

Un État volontaire : de l'alternance à la conversion à l'interventionnisme en Gaspésie

À la formation du gouvernement Charest en 2003, la situation gaspésienne est ambiguë. Si les indicateurs socio-économiques régionaux sont préoccupants⁸ et les secteurs de ressources en crise, le pire semble passé pour la région. Non seulement certains secteurs connaissent des résultats honorables, mais les bases productives et institutionnelles de la diversification sont posées avec les créneaux d'excellence autour des activités marines, récréotouristiques et éoliennes. Les grandes ambitions de réforme (la « réingénierie de l'État » : Fortier, 2010) du nouveau gouvernement libéral sont inquiétantes, mais se révèlent moins radicales et plus subtiles qu'il y paraît. En matière économique, des coupures budgétaires touchent un temps le ministère du Développement économique et le soutien aux animateurs locaux et sectoriels du développement (CRD, CLD, réduction du rôle des organismes publics) (Haddow, 2015). Pourtant,

en quelques années, des sommes importantes sont réinjectées dans les secteurs en crise (la forêt) et la recherche et l'innovation.

D'un autre côté, la réforme territoriale confère aux élus un statut dominant dans les nouvelles Conférences régionales des élus (au détriment des acteurs sociaux) et resserre leur contrôle sur les Conseils locaux de développement (Simard, Leclerc, 2008). Et ceci valide la pertinence des politiques territoriales de développement antérieures: la globalisation exige de renforcer la compétitivité québécoise en passant par des « avantages construits » autour des « secteurs les plus porteurs et les créneaux à valeur ajoutée », y compris dans les régions en difficulté, en lien avec les mobilisations locales (comités ACCORD, CLD)⁹. Concrètement, les régions se voient confirmer de nouveaux moyens financiers¹⁰. Pour la Gaspésie, ce regain de l'investissement étatique a initialement des effets positifs avec des programmes nationaux qui sont accompagnés localement par des mobilisations efficaces (sur le créneau éolien : Fournis, 2017) et plus généralement la CRÉ (voir son énoncé de vision stratégique¹¹). Le nouveau gouvernement choisit donc la continuité au plan politique en revalorisant les élus face aux acteurs sociaux et aux techniciens; et en adoptant une orientation promarché portée par un interventionnisme plus indirect (Rioux, 2022).

Une coalition maricole porteuse d'une problématisation ambiguë : la marche forcée vers la compétition globale

Dans cette période, le cadrage du développement de la mariculture apparaît d'abord comme consensuel: développer un créneau d'excellence autour des ressources, sciences et technologies marines¹², permettra de s'inscrire sur les marchés internationaux grâce au renforcement des dispositifs de soutien public (avec la Stratégie de développement des ressources, sciences et technologies marines *Plein cap sur la mer* en 2002) (Doloreux et al., 2016). Les premiers travaux autour du projet ACCORD confirment en 2002 l'adhésion des acteurs locaux à ces priorités, qui sont formalisées en 2006 par une entente de mise en œuvre qui décline les stratégies par filières tout en validant une certaine priorité gouvernementale. Le projet ACCORD apparaît comme le reflet d'une industrie maritime éclatée géographiquement (entre trois régions), sectoriellement (entre des secteurs aux intérêts différents), stratégiquement (chaque filière déploie sa propre stratégie, sans orientation commune) et en termes de politiques et de réglementation (avec la multiplication des règles et des interlocuteurs) (Poulin, 2009; Melançon, Doloreux, 2009). Pousée par la Gaspésie, la filière mariculture avance des objectifs généraux et, dans ce contexte, parvient à éclipser les autres composantes de la filière aquacole, en affichant des objectifs particulièrement ambitieux¹³. Ceci témoigne d'une affirmation collective de la filière qui, sous leadership public, valorise désormais moins sa complémentarité avec les autres secteurs que son autonomie comme nouvelle spécialisation productive porteuse d'un modèle propre. Toutefois, il s'agit largement d'une victoire en trompe-l'œil, car les faiblesses de la filière vont rapidement mettre à mal ce récit.

Initialement, la filière fait consensus autour de la problématisation d'un marché à l'état naissant, qui doit à la fois organiser l'offre (autour d'une stratégie productive) et la demande (avec une stratégie de commercialisation). Le premier volet de cette problématique est plutôt un succès, avec une stratégie initiale focalisée sur l'appui à la pro-

7 Il s'agit d'un type de changement institutionnel qui n'implique pas de changement, de contournement ou de transformation dans la mise en œuvre des vieilles règles, seulement l'introduction de nouvelles (Mahoney et Thelen, 2009, p. 16)

8 Le taux de chômage régional est de 17,5% en 2003, contre 9,1% au Québec.

9 Ministère du Développement économique, de l'Innovation et l'Exportation. 2005. *Briller parmi les meilleurs, Plan stratégique 2005-2008*, [Gouvernement du Québec], Québec, p. 17.

10 Ministère des finances. 2007. *Stratégie pour le développement de toutes les régions*, Budget 2007-2008, Québec, [Gouvernement du Québec].

11 CRÉGIM. 2006. « Énoncé de vision stratégique — plan quinquennal de développement régional de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ».

12 Comprenant six secteurs d'activité économique: les pêches commerciales, l'aquaculture, la transformation des produits aquatiques, la biotechnologie marine, les technologies marines et la construction et réparation navale.

13 Avec des objectifs financiers importants et des mesures opérationnelles précises: création d'une dizaine d'entreprises, réduction de 20% du coût des productions, multiplication par 4 de la production, fourniture de 30% du marché québécois des moules (Poulin, 2009).

duction (plan stratégique 1998-2003) à travers la résolution de problèmes techniques, relatifs à la domestication des espèces, ou aux techniques de culture. Les projections de croissance tant en volume qu'en valeur attestent de l'ambition de rivaliser avec les industries des Provinces maritimes, notamment sur la culture de moules et de pétoncles. Certes, ce succès productif est mitigé : la forte croissance de la production québécoise (elle croît de 403 %, passant de 127 à 639 tonnes entre 1997 et 2001) est perçue comme décevante au regard de prévisions initiales trop optimistes et les premiers retards sur les objectifs s'accumulent¹⁴. Mais, surtout, le second volet de la stratégie de la filière est plus délicat : l'ambition de pénétration ou de création d'un marché est rapidement confrontée aux réalités d'un commerce dominé par l'Île-du-Prince-Édouard, leader canadien en matière de production mytilicole. Pour les moules, le décalage entre les volumes produits et les volumes vendus est éloquent : en 2003, 685 tonnes sont produites pour 469 tonnes vendues¹⁵ (et l'invendu est remis à l'eau ou perdu). Ceci oblige à un glissement des objectifs en faveur de la commercialisation, comme l'affirme le plan stratégique 2005-2010 : « L'industrie souhaite désormais se doter d'une approche "marché" plutôt qu'une approche "production" pour favoriser son développement. Il apparaît important de se doter à court terme d'une expertise sur le sujet »¹⁶.

Cette réalité fragilise le cadrage initial de l'établissement rapide d'une mariculture productiviste à haut volume : la filière s'est organisée sur la résolution du dilemme d'une production intensive sans marché stabilisé, mais, une fois les conditions de production réunies, constate que le marché reste fermé. La profession cherche alors à regrouper les productions en vue de fournir des produits stables en quantité et en qualité. Un ancien dirigeant d'entreprise maricole explique :

« Il n'y a pas eu d'usine de transformation en Gaspésie parce que la production avait des problèmes. Ils ont arrêté [l'initiative d'usine collective]. Toujours est-il qu'un an ou deux après, en production on avait résolu nos problèmes. On a eu de la production, mais il n'y avait pas de transformateurs [...] on s'est retrouvé le bec à l'eau avec la production en mer. »¹⁷

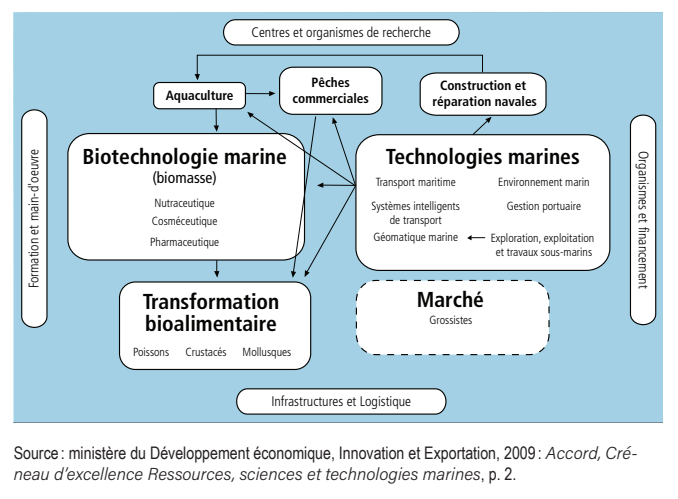
Il faudra attendre la période suivante pour que l'on découvre le second terme du dilemme de l'œuf ou la poule, lorsque la fragilité de la production va menacer l'industrie.

La consolidation des instruments de l'État incubateur : la production partenariale des biens de compétitivité

Cette deuxième phase de cristallisation de la filière maricole se traduit par une consolidation des dispositifs publics de soutien, en continuité avec la première période. Le leadership de l'État se renforce dans la filière, par une densification du tissu des politiques économiques et territoriales convergeant vers le créneau. La mariculture y est singulièrement soutenue par une offre de ressource publique, tandis que l'armature de la filière se stabilise sous la forme d'une organisation concertée de la planification et de la fourniture des ressources publiques. Le glissement de la problématisation, passée en quelques

années d'une voie de diversification pertinente à un sous-secteur de spécialisation autonome, se ressent quant aux politiques économiques et territoriales mises en place. Les « créneaux d'excellence régionaux sont confirmés par le nouveau gouvernement et doivent contribuer à la consolidation de pôles industriels majeurs et à la reconversion de secteurs industriels traditionnels »¹⁸. Cet arrimage solide entre dispositifs économiques et territoriaux, consolidé aussi par le rôle discret, mais essentiel des députés régionaux¹⁹, manifeste une continuité dans le portage politique de la niche qui n'est pas perturbé par l'alternance politique de 2003. En 2006, l'entente entre le gouvernement et les partenaires sectoriels et territoriaux pour le développement du créneau RSTM confirme l'objectif de créer un « système d'innovation et de production » aux ambitions productives très affirmées²⁰ autour de quatre filières (Capture et transformation, Biotechnologies marines, Technologies marines, Aquaculture) (voir figure 1).

Figure 1. Organisation du créneau RSTM



Néanmoins, cette intégration de façade cache mal que le créneau maritime est très éclaté et que la mariculture y occupe une place de choix remarquable compte tenu de sa nouveauté, avec des objectifs très ambitieux. Cette configuration dessine une stratégie de maturation productive en vue d'une conquête des marchés, passant par un triple mouvement de consolidation des dispositifs publics d'animation et du soutien à la filière :

- l'appui direct aux entreprises est opéré par la SODIM qui, avec une dizaine d'employés au début des années 2000, propose des conseils dans le montage des plans d'affaires (mission de développement) et joue un rôle d'évaluation des projets par le conseil d'administration (mission de financement). L'organisation élargit son territoire à tout le Québec maritime (Bas-Saint-Laurent et Côte-Nord compris).
- La R&D constitue le principal catalyseur des ressources publiques, avec la SODIM (qui développe un service de génie maricole) et la Direction Recherche scientifique technologique du MAPAQ (qui

¹⁴ SODIM. 2002. *Requête de financement présentée par la SODIM à la CRÉGIM*, p.4.

¹⁵ SODIM, Table Maricole (2006). *Pour récolter la Mer. Plan stratégique de développement de la mariculture 2006-2011*, page 13.

¹⁶ Extrait du « Projet d'appui professionnel en marketing des produits maricoles » déposé par la SODIM auprès de la CRÉ, janvier 2004. Archives de la CRÉ.

¹⁷ Entretien ancien dirigeant d'entreprise maricole en Gaspésie, le 04/02/2022.

¹⁸ Direction générale des communications et des services à la clientèle du ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (dir.). 2005. *L'avantage québécois — Stratégie gouvernementale de développement économique*, Québec, [Gouvernement du Québec], p. 75 et 79.

¹⁹ Les députés issus des régions maritimes sont des relais majeurs entre milieu régional et gouvernement provincial. L'exemple le plus marquant est sans doute celui de Nathalie Normandeau, députée libérale de Bonaventure, vice-première ministre sous les gouvernements Charest, plébiscitée dans son action régionale y compris par d'ex-dirigeants péquistes.

²⁰ Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation, 2009 : *Accord, Créneau d'excellence Ressources, sciences et technologies marines*, p. 1.

déploiement des stations maricoles²¹). Ces dispositifs consolident une expertise spécialisée, combinant des connaissances techniques (pêche sous glace, dispositifs bricolés puis généralisés, transformation et conservation), environnementales (au sens d'adaptation aux conditions écologiques, climatiques et géographiques du Québec) et économiques (connaissances sur les marchés, acheminement, modes de transport).

- Des interventions punctiformes pour satisfaire des besoins spécifiques (crédits d'impôt; ententes de partenariat entre l'Université du Québec à Rimouski et le MAPAQ) ou combler des lacunes d'un potentiel système productif. Retenons ainsi le développement de solutions *ad hoc* en matière de formation (école des pêches du Québec de Grande-Rivière), de commercialisation (achat groupé aux producteurs) ou de transformation (avec une usine brièvement opérée par le ministère au milieu des années 2000), ainsi que des initiatives ponctuelles d'ancrage culturel de l'activité productive (centre d'interprétation de la mariculture aux Îles-de-la-Madeleine).

L'analyse de cette deuxième phase de consolidation de la niche maricole montre que le volontarisme de l'État permet le renforcement de la coalition maricole et d'un cadrage de conquête des marchés globaux. L'État n'est pas un producteur exogène de ressources (financières, soutien à la recherche), il est aussi un animateur au quotidien à travers ses agents : fonctionnaires, scientifiques et agents de développement. La gamme des ressources publiques s'élargit sur la période et leur distribution est assurée sur le mode de la concertation avec les acteurs professionnels. Si le milieu productif se consolide, un certain déséquilibre interne à la niche se manifeste toutefois. Ainsi, le fort soutien public tranche avec la fragilité d'un tissu économique basé sur des PME aux objectifs très ambitieux.

L'IMPLOSION DE LA NICHE MARICOLE: LE RETOUR AU LAISSER-FAIRE (À PARTIR DE 2010)

La troisième période révèle l'échec de la stratégie de construction d'une niche maricole à titre de nouvelle spécialisation productive. La masse critique attendue n'est pas atteinte, empêchant le « déverrouillage des autres voies » (pour reprendre Simmie, 2012), alors que des facteurs convergent à différents niveaux pour mettre à bas le travail politique réalisé depuis une dizaine d'années. Tandis que l'État bouscule le modèle québécois de développement et met fin à la priorité gaspésienne dans ses politiques publiques, il fait porter à la seule niche les risques d'une conquête des marchés, alors qu'elle est elle-même déjà fragilisée. Simultanément, le travail politique autour de la niche est réorienté brutalement : les conflits autour de la problématisation de la filière suscitent un désengagement de l'État à la fois « par le haut » (le cadrage du marché devient exclusif) et par le bas (des outils structurants de la filière sont supprimés).

Le désengagement tranquille de l'État : la niche maricole, entre réaffirmation discursive et déprise discrète

La Gaspésie va mieux dans les années 2010, sous l'effet des plans de relance, des politiques publiques de diversification (*via* le créneau d'excellence et le secteur éolien) et du soutien massif à certains projets d'ampleur (l'implantation de la cimenterie McInnis à Port-Daniel-Gascons en 2014). Les difficultés restent toutefois importantes (en termes d'emploi, de développement et d'infrastructures) alors que la

priorité gaspésienne au sein de l'agenda gouvernemental s'estompe sérieusement. Plus profondément, c'est l'ensemble du rapport entre l'État et la société québécoise qui se déplace : après la crise de 2008, l'interventionnisme économique entame une éclipse, en lien avec l'instabilité gouvernementale avant que le Parti libéral ne torde le bâton dans le sens d'une « austérité musclée » en 2014 (Fortin, 2018). Pour élargir le propos de H. Rioux (2022), l'interventionnisme vise encore au Québec à rectifier les limites du marché par des politiques étatiques, mais l'équilibre entre l'action directe (le faire) et l'action indirecte (le faire faire) penche de plus en plus vers la seconde. En matière territoriale, ce retrait de l'État se confirme sous la forme d'un *big bang* territorial en 2015 : l'agenda austéritaire sabre les structures régionales (abolition des CRÉ et réduction des financements) (Chiasson et *al.*, 2014; Belley, Lavigne, 2017), sur fond de retour des élus municipaux. Les politiques territoriales de développement économique ne privilégient plus vraiment la Gaspésie qui bénéficie désormais des politiques généralistes sur fond d'ambitions multiples et assez classiques²². La Stratégie maritime en 2015, les plans d'action en matière de pêches et d'aquaculture commerciales (en 2013 et 2018) et la politique des créneaux d'excellence convergent certes encore : la filière maricole est, au sein du secteur maritime, d'une importance majeure pour les territoires de la Gaspésie et des Îles de La Madeleine. Cependant, ces politiques sectorielles n'évitent pas la déstabilisation de la problématisation initiale de la filière maricole et, en contraste avec un discours ambitieux, le soutien de l'État se brouille de plus en plus.

La coalition fragilisée par la problématisation brouillée de la niche maricole face à ses difficultés

Le paradoxe devient de plus en plus flagrant : les ambitions élevées de la filière sont promues dans un créneau fortement fragilisé par sa dispersion et des tensions entre filières, entre régions et au sein même des filières. Or, la fragilité de la mariculture est révélée à partir de 2011 par la crise dite « des canards », qui remet en cause le consensus autour d'un modèle de mariculture productiviste à haut volume (Police, 2023). Alors que plusieurs facteurs de fragilisation se combinent, l'intensification des épisodes de prédation par des oiseaux migrateurs sur les stocks de moules bleues menace la filière dans son ensemble. Le choc est très rude pour la filière, qui y perd des acteurs économiques majeurs :

« L'intensité de la prédation par les canards au printemps 2012, ajoutée aux effets déjà importants de leur passage en 2011, à la situation financière précaire de certaines entreprises, à l'incertitude persistante quant au versement de l'aide financière prévue pour redresser la situation des entreprises et surtout à l'incapacité de combler le besoin financier résultant de la combinaison de tous ces facteurs ont eu pour conséquence de créer une certaine incertitude au sein du secteur »²³.

La faiblesse structurelle du tissu d'entreprises, et en particulier le segment mytilicole, entraîne une remise en cause du mode de gouvernance de la niche, jugée trop corporatiste par certains producteurs. Alors que certains organismes avouent les limites de leur action²⁴, des conflits internes se cristallisent entre professionnels autour du cadrage adopté :

²¹ Opérées par le MAPAQ, les principales stations se situent aux Îles de la Madeleine, à Grande-Rivière adossée à l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉPAQ) et sur la Côte-Nord.

²² Renforcer le secteur et sa production, conquérir des marchés et opter pour un développement durable (pour la santé, l'environnement et les communautés locales).

²³ SODIM (2012). *Rapport annuel de la SODIM*. p.6.

²⁴ J.-C. Dufour, président de la SODIM en 2012 : « Quinze ans plus tard, il faut constater que l'industrie maricole n'a pas encore livré pleinement les retombées qu'on attendait d'elle (...) Depuis deux ans, la SODIM a pu répondre aux besoins des entreprises par l'entremise du fonds Aquamer, créée suite à une entente avec Développement économique Canada. Toutefois, les efforts pour recapitaliser le fonds SODIM n'ont pas donné de résultats et les ressources sont désormais limitées. Notre opinion est claire sur le sujet et nous laisserons à d'autres le soin de juger si la SODIM est toujours le bon véhicule pour répondre à l'enjeu de l'accès au financement ».

« En fait, il y avait des visions qui s'affrontaient, particulièrement sur les grosseurs des entreprises. Est-ce qu'on devait miser sur des entreprises qui produisent 1 million, 2 millions, 3 millions de livres de moules, extrêmement concentrées dans un territoire donné. Ou si on devait plutôt viser une multitude de petites entreprises plus à l'échelle locale, qui permettrait, un peu l'image de l'agriculture à temps partiel si on veut : soit pour des pêcheurs qui peuvent avoir un parc maricole et l'entretenir en dehors des saisons de pêche active, des méthodes de production qui sont moins intensives. »²⁵

La tension au Canada est classique entre un modèle productiviste de type *staple* et un modèle à plus faible échelle et d'inspiration communautaire. Mais elle épouse ici une hésitation collective face à la stratégie des pouvoirs publics d'encourager des logiques de compétitivité centrées quasi exclusivement sur les entreprises rentables, alors même que l'industrie connaît d'importantes difficultés. Or ces conflits finissent par démobiliser le leadership public, dont les dispositifs d'action tombent comme des dominos : les hauts fonctionnaires du MAPAQ hésitent à réabonder le fonds d'investissement dès 2010 ; le fond de R&D Aquamer, lancé par Développement économique Canada en 2010, est arrêté après quelques années de fonctionnement. Point culminant du désaveu public, le directeur de la SODIM quitte son poste en 2013, ouvrant une période de vacance à la tête de l'organisme qui va durer jusqu'en 2019. Un ancien agent régional décrit la période 2011-2012 comme celle d'une double crise de la gouvernance maricole, lorsque la sortie de la mariculture de l'agenda provincial suscite une crise du leadership administratif :

« On voyait l'industrie se décroître et à ce moment-là, les gouvernements [provincial et fédéral] ont comme perdu l'attention. Et nous [tissu régional], on n'a pas réussi à maintenir l'attention du gouvernement sur notre industrie, ce qui a fait qu'on a vécu des périodes difficiles dans lesquelles on se retrouve encore aujourd'hui. »²⁶

Ces problèmes de performance économique et de leadership se combinent avec l'implosion de la coalition régionale qui portait le projet maricole : l'abolition des structures régionales en 2015 fragilise un relai historique de l'industrie auprès du gouvernement provincial et un support solide de la cause maricole en région. Ce désengagement de l'État « par le haut » atteste d'une remise en cause du mode de gouvernance basé sur la concertation public-privé. Cela n'empêche nullement la réaffirmation rituelle d'un discours productiviste de marché à partir de 2015. Dans le cadre de la politique bioalimentaire du MAPAQ, la mariculture doit encore concourir à l'accroissement substantiel des volumes de produits de la mer : « le MAPAQ veut soutenir l'industrie afin qu'elle puisse entrer dans une nouvelle période de croissance en doublant sa production d'ici 2025 »²⁷. Cependant, cette relance est davantage un artefact discursif, incarné dans un objectif chiffré, qu'une stratégie véritable dotée d'outils efficaces.

²⁵ Entretien ancien dirigeant de la SODIM, Gaspésie, le 26/01/2022.

²⁶ Entretien ancien dirigeant de la SODIM, Gaspésie, le 26/01/2022.

²⁷ MAPAQ, 2019. *Portrait diagnostique du secteur maricole*, p.16.

²⁸ Merinov conserve une implantation à Grande-Rivière où se trouve son siège, et aux Iles de la Madeleine. L'organisation connaît cependant un fort turnover et peine à fixer durablement son personnel qualifié.

²⁹ Le ministre du MAPAQ André Lamontagne déclarait en 2020 que la pérennité de ce programme était remise en cause par sa très faible utilisation de la part des entreprises maricoles. Source Pêche Impact, volume 33.4, septembre 2020. Consulté en ligne : <https://www.pecheimpact.com/le-ministre-andre-lamontagne-remet-en-question-certaines-attentes-du-regroupement-des-mariculteurs-du-quebec/>

³⁰ Ministère du Conseil exécutif. 2015. *La stratégie maritime à l'horizon 2030*. p. 40.

Une déprise maricole : la fin des instruments protecteurs et la soumission aux marchés

La crise de la filière maricole, de son projet et de ses porteurs bouscule rapidement les politiques publiques qui encadraient son développement. La déprise de l'État sur les dispositifs sectoriels se traduit d'abord par l'externalisation des fonctions de recherche et développement du MAPAQ (avec la création en 2010 de l'entité indépendante Merinov qui, centralisée à Gaspé, est moins présente sur le terrain²⁸), sur fond de renoncement au pilotage politique au profit d'un soutien technique sur commande. Parallèlement, l'effritement des piliers du développement et la désagrégation des organes collectifs gouvernant la filière deviennent manifestes. En 2016, le MAPAQ met fin à son financement à la Table maricole du Québec, l'organisme de concertation entre producteurs, organes sectoriels et ministères dont la mission était de rassembler les acteurs autour d'un plan stratégique de développement de la filière. La SODIM, entrée en hibernation en 2013, fait l'objet d'un audit ministériel en 2017 qui réforme sa gouvernance, réduit ses effectifs à une personne, re-définit son mandat (abandon du développement et recentrage sur le financement). Tout cela sans réabonder ses fonds... ce qui oblige la nouvelle direction à exiger le recouvrement des fonds prêtés aux entreprises maricoles.

Certes, l'organisation autonome de la filière perdure : le Regroupement des mariculteurs du Québec conserve sa mission de représentation professionnelle et se voit attribuer la fonction de concertation de la Technopôle maritime du Québec en 2016 (Chevarie, 2020). Des mesures de soutien originales sont encore mises en place avec l'éphémère « assurance perte catastrophe » (en 2018)²⁹. Le soutien public est aussi régulièrement affiché : la stratégie maritime de 2015 évoque l'importance de soutenir les organismes de recherche pour s'orienter vers « un développement maricole ordonné et responsable »³⁰. Mais il reste peu de l'originalité de la niche maricole : un pilotage du financement et de la stratégie par un tissu hybride d'organismes publics leaders, mais insérés dans des processus de concertation, qui opéraient une médiation entre le MAPAQ et les milieux professionnels.

En définitive, cette période ne marque pas une rupture nette dans le soutien public, mais plutôt une mise en retrait graduel de l'État en action, traduisant l'échec à structurer une filière autour d'un modèle productif original. Du côté de l'État, l'investissement public n'est plus entouré d'une forte concertation et semble plus discursif que matériel, témoignant de l'abandon d'un pilotage public de la filière. *In fine* « les mesures du plan d'action concernent le soutien aux entreprises, sans considération pour leur importance stratégique en termes d'occupation maritime du territoire ou de vitalisation des communautés du Québec » (Bourgault-Faucher, 2020, p.76). Du côté du soutien à l'innovation, Merinov privilégie désormais un modèle marchand, en s'orientant vers des prestations de service payantes à partir de 2012, devenant de fait moins accessibles aux entreprises maricoles. Du côté de la production, un petit tissu d'entreprises adopte un prisme à la fois plus local et plus qualitatif, qui permet une certaine diversification des productions. Les succès individuels apparaissent ici liés à l'intégration des entrepreneurs dans leur milieu local (aux Iles de La Madeleine principalement) ainsi qu'à leur capacité financière individuelle, constituée par l'insertion dans d'autres secteurs d'activités (comme la pêche au homard). Cette dynamique fait écho à

une logique de diversification plutôt réussie qui tient compte à la fois des spécificités du territoire local (l'attractivité touristique qui ouvre des potentialités de consommation locale et de valorisation qualitative des produits) et également des complémentarités entre activités économiques existantes (pêcheries, aquaculture). Tout n'est probablement pas perdu pour la mariculture.

DISCUSSION

À l'issue de trois décennies de politiques publiques maricoles, le gouvernement n'a mené aucune évaluation globale d'une industrie qui apparaît au mieux comme en stagnation. Parmi d'autres travaux (Melançon, Doloreux, 2009; Doloreux et al., 2022), cet article peut donc être pensé comme une pierre contribuant à une telle démarche (voir tableau 3), susceptible d'éclairer plus généralement d'autres initiatives de diversification de l'économie régionale.

Nous avons vu que l'intérêt d'une analyse de la trajectoire d'une niche au succès économique limité dans une région périphérique réside dans la possibilité d'isoler la part des politiques publiques pour expliquer la stabilité institutionnelle de la niche, par définition précaire dans un environnement économique peu favorable. En Gaspésie, le développement maricole repose sur l'action vigoureuse de l'État et de ses alliés territoriaux pour amortir les soubresauts du modèle extractiviste typique des régions ressources. Alors que dans certains secteurs, tels que l'éolien, de gros opérateurs internationaux sont intervenus pour enclencher une dynamique vertueuse, la mariculture s'est quant à elle trouvée confrontée à une impasse: peut-on vraiment créer une voie de diversification structurelle dans une région périphérique par la création publique d'un modèle économique sans acteurs économiques forts? Certes, les gains n'ont pas été négligeables: l'engagement des politiques publiques et les dynamiques d'action collective territoriale ont abouti à la constitution d'un petit écosystème de PME, une structure économique originale et prometteuse dans les régions ressources historiquement dominées par la grande entreprise (Julien, 1997). Toutefois, cette politique économique ambitieuse n'a pas rompu avec les objectifs classiques de systèmes d'exploitation des ressources naturelles, traditionnellement orientés vers une production de masse destinée à l'exportation.

Il y a peut-être là le plus grand paradoxe, politique, de l'échec de la niche maricole: ce conformisme au modèle ricardien classique du Canada, alors même que l'État semble adopter un rôle schumpétérien (Wellstead, 2007) en optant pour un volontarisme original en matière d'économie et en mettant la Gaspésie à l'agenda gouvernemental à la fin des années 1990. Car, combiné avec la concurrence des leaders aquacoles des provinces maritimes et des problèmes environnementaux, c'est bien l'arrêt du soutien étatique à la niche maricole qui explique en premier lieu son effondrement au début des années 2010. Et le moins décevant n'est pas cette sorte d'impensé de la reconversion de ce modèle productif qui semble régner depuis lors: en dépit des efforts des acteurs économiques et régionaux, aucun véritable travail institutionnel de réorientation du projet maricole n'a été mené pour assurer au moins un apprentissage collectif initial (sur le poids de l'héritage et la montée en gamme).

En définitive, l'analyse de ces mécanismes d'institutionnalisation montre que l'innovation gagne à être envisagée dans une perspective politique au niveau de la niche, entendue comme intersection de trois niveaux différents. Les acteurs et politiques publiques suspendent au niveau macroscopique le fonctionnement normal du marché et de l'économie des ressources en région périphérique. Au niveau mésoscopique, ils participent de la construction sociopolitique des coalitions et de la formulation d'une vision partagée entre acteurs régionaux et économiques. Enfin, à un niveau microscopique, l'action publique génère des instruments visant la production de savoirs et un appui économique direct, qui sont des mécanismes de régulation internes à la niche. Ces trois dimensions sont constitutives du travail institutionnel et politique d'un « État incubateur » porteur d'un interventionnisme public en matière d'innovation, au même titre que les modèles de « l'État entrepreneur » (Mazzucato, 2015) ou « investisseur » (Lepont, 2024). L'étude d'un cas d'échec est heuristique, car elle suggère que tous les États (et leurs territoires) ne sont pas dans la même position dans le commerce international, que le modèle d'État incubateur n'est pas figé (puisqu'il est activé par les acteurs publics et territoriaux) et que les leviers institutionnels sont aussi importants que les dynamiques sociotechniques ou marchandes. La stabilisation et la déstabilisation institutionnelle d'une niche ne peuvent se comprendre en dehors de la construction politique d'un appariement entre ces différentes dimensions qui, à tout prendre, est peut-être constitutif d'un projet donné de diversification.

Tableau 3. Périodisation du développement de la mariculture québécoise selon le travail politique déployé

	Émergence d'une niche de diversification 1995-2003	Stabilisation d'une spécialisation productive autonome 2003-2010	Déstabilisation des fondements institutionnels et politiques de la niche 2010-...
Acteurs mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Crystallisation d'une coalition porteuse sous leadership public • (MAPAQ & CRCD, profession naissante) 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation d'une coalition publique privée sous leadership public et organisée par la profession (MAPAQ, DEC, institutions scientifiques; profession maricole structurée) 	<ul style="list-style-type: none"> • Éclatement de la coalition avec le retrait du public et la fragmentation des producteurs (MAPAQ, CRÉ; profession maricole en difficulté)
Formulation du problème	<ul style="list-style-type: none"> • Cadrage de diversification connexe, visant à insérer une nouvelle spécialisation maricole dans un secteur régional en crise sous impulsion publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadrage de nouvelle spécialisation productive, selon un modèle productiviste autonome sous leadership public • Construction sociale du marché: production / commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadrage productiviste de marché: (soutien aux entreprises privées autonomes sur les marchés)
Instruments de politiques publiques mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation du tissu de l'action publique territoriale • Création des dispositifs sectoriels • Création des outils financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation des dispositifs publics et territoriaux • Affinage des outils sectoriels (production de biens de compétitivité) • Élargissement et stabilisation des microdispositifs publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Abolition des dispositifs territoriaux • Déprise publique des dispositifs sectoriels provinciaux (vacance); et fédéraux (réduction du financement) • Réorientation marchande des dispositifs sectoriels de production de biens de compétitivité (prestations payantes: Merinov, soutien discursif: assurance récolte)
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une armature sectorielle et territoriale propre • Adoption des outils de concertation public-privé égalitaire (de type « modèle québécois ») 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation de l'armature sectorielle et territoriale (rôle de la profession) • Renforcement du leadership public (politique de l'offre et appui public direct aux entreprises (SODIM)) • Fond public d'investissement et fond de R&D 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction et recalibrage • Tension entre la fragilisation effective des outils et leur surinvestissement discursif

CONCLUSION

Cet article rend compte à partir du cas de la mariculture au Québec des dynamiques institutionnelles qui sous-tendent le développement des niches productives en régions périphériques. L'articulation par un travail institutionnel entre le paysage, les régimes de ressource existants et la niche productive apparaît déterminante. L'action publique, par en haut et par en bas, est centrale ce qui souligne le double rôle des pouvoirs provinciaux à la fois comme pourvoyeurs de ressources et comme accompagnateurs ou organisateurs de la mobilisation territoriale. La persistance de l'interventionnisme public au niveau provincial malgré les alternances politiques en dit long sur l'impossibilité d'une alternative fondée uniquement sur les acteurs économiques dans les régions ressources. Toutefois le cas de la mariculture souligne également l'importance de bâtir des capacités locales d'innovation (Fournis, Dumarcher, 2016) pour pallier l'incertitude croissante des orientations de politiques publiques au niveau provincial, en particulier suite à l'inflexion brutale du modèle traditionnel d'intervention économique en 2014-2015. L'installation d'un modèle procédant davantage du « faire faire » ou du « laisser-faire » — et moins du « faire avec » — semble éloigner durablement les agents étatiques et davantage conditionner l'octroi de ressources aux procédures concurrentielles de type appel à projets. Il restera à observer si et comment ce « gouvernement à distance » sera plus innovant que les modèles d'intervention publique antérieurs, d'inspiration libérale ou interventionniste.

RÉFÉRENCES

Belley, S. & M.-A. Lavigne (2017). Le « pacte fiscal » municipal au Québec. Naissance, évolution et effets d'un instrument d'action publique... pas seulement fiscal, in Belley et Saint-Pierre (dir.), *L'administration des territoires et les instruments de l'action publique*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 157-178.

Bertrand, J. (2001). Prendre la ressource en main de la pêche vers la mariculture, une transition viable? Mémoire présenté pour l'obtention du grade de maître ès science en géographie, Université de Sherbrooke. 95 p.

Bourgault-Faucher, G. (2020). *L'économie des pêches au Québec*. IRÉC.

Bourque, G. (2000). Le modèle québécois de développement: de l'émergence au renouvellement, Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.

Chevarie, P. (2020). *Analyse de la perception et de la gestion des risques dans l'industrie maricole québécoise*, masters, Université du Québec à Rimouski.

Chiasson, G., Fournis, Y. & Mévellec, A. (2014). Fermer la parenthèse régionale: retour au municipal!. *Économie et Solidarités* 44 (1 2): 64-83.

Cooke, P. (2008). Regional Innovation Systems, Clean Technology & Jacobian Cluster-Platform Policies. *Regional Science Policy & Practice*, 1(1), 23-45.

Doloreux, David, Shearmur, Richard et Poulin-Houle, S. (2022). Les grappes industrielles en régions périphériques: le cas des biotechnologies marines à Rimouski (Québec). *The Canadian Geographer/Le Géographe canadien* 66 (2) : 383-395.

Dumarcher, A. & Y. Fournis (2018). Canadian resource governance against territories: resource regimes and local conflicts in the Gulf of Saint Lawrence provinces. *Policy Sciences* vol. 51, p. 97-115.

Fortier, I. (2010). La « réingénierie de l'État », réforme québécoise inspirée du managérialisme. *Revue française d'administration publique* 136 (4) : 803-820.

Fortin, P. (2018). 2014—2018 stop and go de l'économie du Québec. in Pétry & Birch (dir.), *Bilan du gouvernement de Philippe Couillard. 158 promesses et un mandat contrasté*. Québec, Presses de l'Université Laval : 31-45.

Fournis, Y. & M. J. Fortin (2015). Les régimes de ressources au Canada: les trois crises de l'extractivisme. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* 15 (2).

Fournis, Y., & Dumarcher, A. (2016). Repenser l'innovation dans les régions-ressources au Québec: Vers la fabrique territoriale de l'innovation? In M.-J. Fortin & M. Handfield, *Repenser l'innovation hors métropole. L'action publique dans le secteur bioalimentaire* (p. 10-29).

Fournis, Y. (2017). L'énergie éolienne au péril de la transition? Le succès résistible du compromis éolien au Québec. *Revue internationale de politique comparée* 24 (1) : 77-99.

Grillitsch, M. & Sotarauta, M. (2020). Trinity of change agency, regional development paths and opportunity spaces. *Progress in Human Geography* 44(4): 704-723.

Haddow, R. S. (2015). *Comparing Quebec and Ontario: political economy and public policy at the turn of the millennium*. Toronto: University of Toronto Press.

Howlett, M., Netherton, A. & Ramesh, M. (1999). *The political economy of Canada: an introduction*, 2nd. Ed. Don Mill: Oxford University Press.

Isaksen, A. Jakobsen, S-E. Njøs, R. & Normann, R (2019). Regional industrial restructuring resulting from individual and system agency. *Innovation: The European Journal of Social Science Research*, 32(1): 48-65.

Julien, P.-A. (1997). *Le développement régional: comment multiplier les Beauce au Québec?* Québec: les Éditions de l'IQRC.

Lawrence, T., & Suddaby, R. (2006). Institutions and institutional work. In Sage Handbook of Organization Studies (Vol. 2, p. 215-254).

Lepont, U. (2024). Public spending and austerity: The two faces of the French Investor State. *Competition & Change*, 28 (3-4), 415-432.

Mahoney, J., & Thelen, K. (Éds.). (2009). Explaining Institutional Change: Ambiguity, Agency, and Power. In *Explaining Institutional Change: Ambiguity, Agency, and Power* (p. xv-xvi). Cambridge University Press.

Mazzucato, M. (2015). The Entrepreneurial State: Debunking Public vs. Private Sector Myths. PublicAffairs.

McCann, P. & Ortega-Argilés, R. (2015). Smart specialization, regional growth and applications to European Union cohesion policy. *Regional studies* 49(8): 1291-1302.

Melançon, Y. & Doloreux, D. (2009). Le rôle des politiques et des actions publiques dans l'émergence et l'évolution du projet de cluster maritime du Québec. *Politique et Sociétés* 28 (2) : 125-156.

Poulin, M. (2009). *Les composantes du développement économique visant l'emploi dans les régions moins favorisées: le cas des régions périphériques du Québec*, Université de Montréal.

Police, A. (2023). Le canard a-t-il coulé la moule du Québec? Construire un problème de prédation, dépolitiser un échec économique. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* 23 (3).

Powell, W. W., & DiMaggio, P. (Éds.). (1991). *The New institutionalism in organizational analysis*. University of Chicago Press.

Pronovost, S., Poulin, P.O. & Lemieux, C. (2020). Le concept d'écosystème entrepreneurial: un outil pertinent de mise en oeuvre d'une politique de développement économique régional. *Revue Organisations & territoires* 28 (3): 1-10.

Rioux, X. H. (2022). *Les états stratèges: nationalisme économique et finance entrepreneuriale au Québec et en Écosse*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.

Ronsin, G. & F. Sanguinet (2022). Un effondrement durable des moeurs au Canada. *Revue d'anthropologie des connaissances* 16 (2).

Schot, J. & Geels, F.W. (2008). Strategic niche management and sustainable innovation journeys: theory, findings, research agenda, and policy. *Technology Analysis & Strategic Management* 20(5): 537-554.

Simard, J. F. & Leclerc, Y. (2008). Les Centres locaux de développement 1998-2008. Une gouvernance en mutation: entre participation citoyenne et imputabilité municipale. *Revue canadienne des sciences régionales* 31 (3): 615-634.

Simmie, J. (2012). Path Dependence and New Technological Path Creation in the Danish Wind Power Industry. *European Planning Studies* 20(5): 753-772.

Smith, A. (2019). Travail politique et changement institutionnel: une grille d'analyse. *Sociologie du travail* 61 (1).

Wellstead, A. (2007). The (Post) Staples Economy and the (Post) Staples State in Historical Perspective. *Canadian Political Science Review*, 1(1): 8-25.